

CONSEIL MUNICIPAL 25 juin 2026 - Questions orales

Liste « Wimereux 2026 - 2032 » (M. Gires, Mme Bardeaux, M. Jougleux)

Question N°1 : Le 30 Mars dernier, vous avez adressé aux élus de l'opposition un courrier très précis leur spécifiant, je cite : *« toute question, demande d'informations complémentaires auprès de l'administration de la Commune, devra être adressée au Maire. .../... Cela implique qu'un élu n'a pas à se rendre dans les services municipaux pour les solliciter directement »*. **Cette règle s'applique-t-elle indifféremment à tous les Conseillers Municipaux, ou est-elle spécifiquement réservée aux élus de l'opposition ?**

Réponse de M. le Maire : *Je confirme que l'administration municipale travaille sous l'autorité du Maire et de son équipe.*

Question N°2 : Ces dernières semaines, vous avez organisé deux petits-déjeuners réunissant conseillers municipaux du groupe majoritaire et agents municipaux, d'abord avec les services techniques le 21 Mai, puis avec les agents administratifs le 4 Juin. Votre communication à ce sujet a mentionné, je cite : *« un partage entre les nouveaux élus et les agents municipaux »*. **Comment se fait-il qu'aucun élu de l'opposition n'ait été informé de ces temps d'échanges avec le personnel de la Commune, et que de fait, il leur a été interdit d'y participer ?**

Réponse de M. le Maire : *là encore, je confirme qu'il s'agit d'une prise de contact entre le Maire, son équipe et les agents municipaux.*

Question N°3 : Lors du dernier Conseil du 8 Avril, vous nous avez demandé d'annuler l'élection de la commission d'appel d'offre opérée lors du conseil précédent, suite à une erreur de procédure de vos équipes ; nous avons accepté et voté cette délibération sans discuter, en respectant votre droit à l'erreur. Mais lors de la délibération qui a immédiatement suivi, l'opposition n'a pas pu présenter de candidats à la Commission de Délégation de Service Public, au motif d'une incompréhension quant à son mode opératoire. Le 3 Mai, nous vous avons adressé une demande écrite pour réexpliquer cette incompréhension et demander l'organisation d'un nouveau scrutin pour cette délégation. Mais dès le lendemain 4 Mai, vous nous avez signifié votre refus catégorique à ce sujet. **Trouvez-vous équitable de nous demander de régulariser votre erreur puis de sanctionner la nôtre, en interdisant ainsi toute représentation de l'opposition au sein de la Commission de Délégation de Service Public ?**

Réponse de M. le Maire :

Il s'agit de deux situations différentes. Concernant la CAO, nous parlons de sécurisation juridique. Pour la Commission de délégation de service public, il s'agit d'un oubli de votre part, malgré, comme je vous l'ai écrit, 3 préalertes. J'ai d'ailleurs pu de nouveau le rappeler à votre représentant lors de la commission du 15 juin dernier.

Question N°4 : A l'issue du scrutin du 15 Mars, vous avez pris un engagement solennel en déclarant publiquement, je vous cite : *« je serai attentif au respect de l'opposition et au dialogue, afin que le travail municipal se déroule dans un esprit constructif... »*. Puis à la fin du Conseil du 8 Avril, vous avez confirmé cet engagement en disant, je cite : *« je confirme vouloir respecter les droits de l'opposition, pour autant que cela soit dans un esprit réciproque. .../... »*. **Comprenez-vous que les faits précités ne vont pas dans le sens de vos engagements ?**

Réponse de M. le Maire : je confirme ma position sur la prise en compte des droits des oppositions et confirme être toujours en attente de la réciprocité.

Liste « Wimereusiens, avec vous, pour vous » (M. Sergent, M. Morbidelli, Mme Provin)

Question N°1 : Gestion des épisodes de forte chaleur dans les écoles. Lors du dernier épisode de chaleur, les équipes enseignantes ont dû gérer seules des classes parfois invivables, sans soutien matériel immédiat ni demande d'évaluation de leurs besoins. Malgré des demandes de ventilateurs, une fois l'épisode passé, il leur a été répondu qu'il n'y en avait pas en stock!

- Quelles mesures d'urgence sont prévues pour protéger les élèves et les personnels lors des prochains épisodes caniculaires ?
- La commune envisage-t-elle l'acquisition de matériels adaptés (ventilateurs, rafraîchisseurs d'air, stores, dispositifs d'ombrage)
- Un dispositif de communication avec les directeurs d'école sera-t-il mis en place afin d'apporter un soutien rapide aux établissements ?

Réponse de M. le Maire :

Je vous réponds sur la situation à 18 h ce soir. L'épisode de canicule est exceptionnel dans la hauteur des températures et sa durée. Il sera sûrement accompagné d'ici la fin de semaine par une vigilance aux orages. Selon mes informations, la vigilance rouge serait en vigueur jusque demain soir minuit. Cette situation qui est de moins en moins inédite a conduit à de nombreux échanges entre tous les intervenants : la municipalité, ses agents, le CSC Audrey Bartier, les écoles et l'Education Nationale, ce qui en soi est une très bonne chose. Un ensemble de préconisations a été appliqué, souvent basées sur le bon sens, allant jusqu'à des décisions plus radicales, comme l'annulation de la fête des Ecoles Pasteur et Fabre d'Eglantine ou encore l'incitation par l'Education Nationale à ne pas scolariser, pour les parents qui le pouvaient, leurs enfants ce jeudi. Cette mesure serait d'ailleurs reconduite demain. Pour cela, la ville a mis à disposition la salle en bois des Salons de la Baie Saint Jean. Concrètement, nous avons alimenté - et continuerons de le faire - les écoles, pour l'ensemble de la communauté éducative, en bouteilles d'eau et en brumisateurs individuels. Nous avons fait l'acquisition pour les dortoirs des maternelles de ventilateurs. Cet épisode que l'on peut qualifier de crise devra faire l'objet d'un bilan critique pour définir un protocole opérationnel. La Commission enseignement est légitime pour s'en emparer.

Question N°2 posée par M. Sergent : complément d'une attente formulée en commission :

Demande d'information -participation au travaux communautaires sur la modification du PLUI dès septembre 2026 en tant que membre de la commission urbanisme.

Réponse de M. le Maire :

Les membres titulaires de la commission urbanisme seront sollicités à l'automne sur cette thématique.

Question N°3 posée par M. Sergent :

Pouvez-vous nous produire le plan de maintenance-entretien-réparation des ouvrages publics de la ville.

Réponse de M. le Maire :

Le sujet sera abordé lors d'une prochaine commission de travaux.

Question N°4 posée par M. Morbidelli :

Monsieur Le Maire, Notre pays connaît une vague de chaleur inégalée, par son intensité et sa précocité dans la saison estivale, et qui n'est que le balbutiement d'un réchauffement climatique dont les scientifiques prédisent une aggravation et une accentuation dans les années qui viennent. Notre commune n'est pas épargnée par ce phénomène, même si les effets peuvent y sembler plus contenues qu'ailleurs, pour le moment. Dans ce contexte, il nous semblerait utile de créer une commission municipale « réchauffement climatique » dont la mission serait de préparer la commune aux changements qui vont l'affecter. Nous pourrions aborder, entre autres, différents sujets comme les alternatives au bitume ou le traitement différencié des espaces verts (moins de tonte, ...), thèmes mis en exergues par vos collègues du Conseil Départemental, sans oublier les actions plus structurelles (isolation des bâtiments, entretiens de ces derniers, photovoltaïques, ...) ! Il est plus que temps ! Aussi, Monsieur Le Maire, acceptez-vous de mettre en place cette commission ?

Question subsidiaire : La lutte contre le réchauffement de nos villes et villages passe par une re-végétalisation des espaces publics. Malheureusement, depuis plusieurs années on assiste, à Wimereux, à une minéralisation de ceux-ci. Il est grand temps d'inverser ce mouvement. Dans un premier temps pourquoi ne pas faire appel aux habitants en les incitant à aménager et entretenir, partout où cela serait possible, des jardinières de trottoir, avec bien évidemment le concours des services compétents de la ville, permettant la délimitation des zones, le creusement des revêtements, la fourniture des bordures, charge aux propriétaires volontaires de planter et entretenir ces espaces ? Acceptez-vous, Monsieur Le Maire, de promouvoir ce dispositif déjà en place dans plusieurs communes de la région ?

Réponse de M. le Maire :

Vous affirmez que depuis plusieurs années, on assiste à une minéralisation des espaces publics de notre Commune. C'est faux et pour cela, prenons deux exemples concrets.

Le premier est l'aménagement de l'entrée sud, secteur de la Rue Carnot. 846 m² de zone de plantations et 910 m² de gazon ont été créés. 6400 essences y ont été implantées.

Deuxième exemple : la première phase des quais.

1970 m² de surfaces plantées comprenant 110 espèces différentes ont été créées.

130 arbres ont été plantés. Les arbres touchés par l'aménagement des rues Wimet et Soehnlín ont été soit transplantés dans le projet, soit compensés par la plantation de deux nouveaux arbres dans le secteur du square Chabrier.

Notre Commune est membre du projet Interreg « Cool Neighbourhoods ». Au-delà du financement des investissements, l'objectif est de sensibiliser les particuliers, les élus, les agents municipaux, les professionnels de l'aménagement au réchauffement climatique et aux bonnes pratiques à mettre en place.

Or, il s'avère que nous entrons dans cette phase de concertation et d'échanges.

Nous allons mettre en place avec notre partenaire français la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, ainsi que sa ville centre, des cycles de réunions dans lesquelles toute personne intéressée pourra s'insérer.

Enfin, je vous confirme que nous travaillons sur un programme pluri annuel de renaturation des cours de récréation de nos écoles publiques. Celui-ci sera présenté, en son temps, à la commission des travaux.